

Faut-il abolir la prison ? #FeteDeLHumanité

56 min · Parti Socialiste

Elias : et je vais laisser présenter nos trois intervenants et intervenants pour cette table ronde aujourd'hui.

Lina : Merci Elias. Du coup, merci de l'organisation de cette table ronde et merci à tous nos trois intervenants présents à nos côtés. Et merci pour l'eau, d'ailleurs. Alors, à nos côtés, on a Julien Fischmeister, si je prononce bien, qui est responsable des analyses et du plaidoyer de l'Observatoire international des prisons, notamment auteur récent de l'ouvrage Le guide du prisonnier destiné aux personnes incarcérées, à leurs proches, aux professions judiciaires et en fait, finalement, à n'importe quel citoyen qui s'interroge sur la prison et accompagne le parcours pénitentiaire et qui nous amène à découvrir les différentes étapes de l'incarcération. Si vous voulez rajouter quelque chose, n'hésitez pas. À nos côtés, on a également Anaïs Henégel, économiste, maîtresse de conférences à l'Université Paris -Cité, spécialiste du milieu carcéral et des peines au temps. Vous avez travaillé à la fois sur le verdissement des prisons comme sur la non-mixité genrée en détention en passant par la remise en cause du système pénitentiaire que l'on peut considérer comme vétilleux, finalement. Mais vous avez également étudié l'échelle des peines dans une perspective d'économie du crime à la suite notamment des travaux de Gary Becker, si je me trompe pas. Et notre dernier intervenant qu'on a plaisir à accueillir, c'est Florent Vadilow, qui est spécialiste des questions de sécurité, de justice et de renseignement, mais également auteur de plusieurs articles sur la politique pénitentiaire, ancien conseiller du Gardes, en charge notamment de l'administration pénitentiaire.

Elias : Merci, Lina. Et avant d'entrer dans le jeu et dans le débat, on va contextualiser et introduire cette table ronde avec plusieurs points. D'abord, un contexte sur la surpopulation carcérale et avec une augmentation du nombre de détenus ces dernières années. Et on atteint désormais près de 89 000 détenus pour 63 000 places. Et le ministre de la Justice parlait récemment d'une densité carcérale qui atteint près de 141 %. Donc on voit là qu'il y a aussi un sujet de surpopulation carcérale avec des conditions de vie des détenus qui sont considérées notamment par le défenseur des droits, la défenseuse des droits, comme indigne et dans un contexte aussi parfois de violence et avec des services, notamment de santé, qui sont parfois dépassés et notamment avec aussi des enjeux plus récents sur les conditions de vie avec la canicule et les canicules qu'on a connues cet été sur des prisons qui sont peu adaptées à ces conditions de vie. Le tout dans un contexte où la droite tend à augmenter la durée des peines de prison et à vouloir augmenter le nombre de délits et de crimes qui sont punis et qui sont condamnés par des peines de prison. Elle en fait d'ailleurs son discours électoral, principal dans les différentes campagnes et le tout dans un contexte de récidive importante et qui a tendance ces dernières années à augmenter. On atteint sur toutes les peines confondues, y compris les peines de prison, près de 40 % de récidive et environ il me semble 34 % de récidive à la sortie de prison et avec aussi des sorties sèches qui se font brutalement, sans accompagnement, et donc des détenus qui sont parfois pas réinsérés dans la société à leur sortie. Donc on voit un système qui peut sembler à bout de souffle et on s'interroge donc, et c'est l'objet de cette table ronde. Faut-il abolir la prison ? On aimerait d'abord, pour introduire, vous poser la question ici dans la salle. Est-ce que vous êtes pour ou contre... Est-ce que vous êtes pour abolir la prison ? Il

Lina : reste encore du monde à convaincre ou en tout cas à amener à une conclusion qui nous est favorable. Du coup, rapidement, tu as posé les chiffres Elias, atteinte aux droits fondamentaux, surpopulation, dégradation des conditions de vie et de travail pour le personnel pénitentiaire. Julien, est-ce que la prison moderne est-elle devenue finalement une fabrique de la violence et

incompatible avec la dignité humaine

? Merci déjà pour l'invitation. Grand merci. Oui, plus proche. Alors, est-ce que la prison est devenue criminogène ? Je pense qu'elle a toujours été. Ça, déjà, il faut le dire, c'est pas quelque chose de particulièrement contemporain. C'est un peu dans l'ADN même de l'institution carcérale qui isole du reste de la société des personnes dans des environnements, par nature, violents, non mixtes et dans lesquels on ne travaille pas particulièrement à résoudre le problème initial qui a donné lieu à la peine d'incarcération. Par nature, la prison est criminogène. Est-ce qu'elle l'est plus aujourd'hui qu'auparavant ? Ça, il faudrait l'approcher d'un point de vue scientifique, statistique, etc. Et c'est pas forcément le propos. Ce qui est certain de dire, ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'aujourd'hui, la prison a un fonctionnement, un état d'embolie qui est tel qu'absolument rien de pseudo-vertueux tel qu'on pourrait l'imaginer ou tel que les textes le prévoient ne peut advenir. Ça, c'est absolument évident. On parlait de surpopulation et tu évoquais le chiffre de 140%. En fait, le chiffre de la surpopulation, il a tendance à être mal compris, c'est -à-dire que la surpopulation carcérale, ça concerne les établissements qu'on appelle les maisons d'arrêt, qui sont les établissements pour courtes peines ou en principe pour des peines de 2 ans ou moins, en pratique, en réalité, on peut y rester un peu plus, et pour des personnes en détention provisoire. Et c'est les seuls établissements dans lesquels il y a de la surpopulation. Il faut pas regarder la moyenne nationale, il faut regarder le taux d'occupation dans ces seuls établissements qui concentrent environ 70 % de la population détenue en France et le taux d'occupation dans ces établissements, il est de 175%. Voilà, donc c'est pas 140, la moyenne est biaisée parce que les autres types d'établissements sont sous-occupés par rapport aux maisons d'arrêt. Ils sont en dessous de 100%. Voilà. Donc cette surpopulation, elle est endémique, effectivement. Tu as pointé le contexte d'emballement de la population détenue ces dernières années. Effectivement, on est sur un rythme d'environ 5000 détenues supplémentaires par an depuis 3 ans. Donc ça, c'est un contexte qui est inédit, qui est totalement inédit depuis la naissance de la prison en France. Il n'y a jamais eu cette croissance, ou alors sur des durées extrêmement courtes, mais en tout cas sur une durée conséquente comme ces 3 dernières années, on n'a jamais eu ça. Et effectivement, ça ne produit que de l'oisiveté la plus totale. Ça produit... Tu parlais de dignité humaine, effectivement, des conditions qui sont par nature compatibles avec la dignité humaine de par l'existence. Enfin, la dignité humaine n'est pas particulièrement compatible avec la prison. C'est une première chose, mais les conditions d'incarcération actuelle aujourd'hui ne permettent évidemment pas le moindre respect de tout droit fondamental garanti par les conventions internationales et européennes. C'est assez évident. Donc on est vraiment dans du parquage d'êtres humains. On avait récemment la visite en France d'un organe aux Nusiens qui s'appelle... aux Nusiens d'une part, mais européens, qui s'appelle le Comité pour la prévention de la torture. Et ils ont comparé les prisons françaises à des entrepôts humains. C'est le terme qui est choisi. Pour ce qui est de la prison de Freine, mais en réalité, le constat s'applique à d'autres types d'établissements sans difficulté. On est dans quelque chose qui aujourd'hui est devenu au bord de l'embolie, les syndicats pénitentiaires, les syndicats surveillants, les syndicats de directeurs sont finalement d'accord sur les constats avec les organismes de la société civile, comme l'OIP, comme le contrôleur général, l'île de privation et liberté, le défenseur des droits, etc. Donc le constat est totalement unanime et partagé sur le fait que là, on est dans quelque chose qui ne fonctionne absolument pas et qui crée de la misère humaine à tout niveau.

Lina : Et donc, du coup, ces conditions, finalement, de détention qui amènent finalement à ne pas forcément sortir les personnes violentes de leur cercle puisqu'elles sont isolées ensemble au sein des prisons et ou maisons d'arrêt. En termes économiques, comment est-ce qu'on peut le traduire à naïs sur le croût social et financier de l'incarcération quand on voit finalement son efficacité réelle contre la récidive ? Est-ce que, pointé Elias, finalement, dans la récidive, à sortie de prison, sortie sèche ou même accompagnée, où on a un taux de pourcentage de récidive conséquent

? Oui, mais merci beaucoup aussi pour cette invitation à la table ronde. Alors, la question de l'efficacité de la peine de prison, elle est très compliquée parce que ça dépend de comment est -ce qu'on définit l'efficacité. En un sens, la prison, elle est très efficace puisqu'elle permet d'oublier des gens qu'on met derrière des murs et qu'on oublie comme ça pendant plusieurs années en donnant bonne conscience, en quelque sorte, en ayant l'impression tous ensemble qu'on a fait quelque chose contre sa comportement. Donc, dans ce sens -là, elle permet un peu un oubli assez magistral de ces personnes et, en ce sens -là, elle est très efficace. À mon avis, c'est une des fonctions, d'ailleurs, principales aujourd'hui. Bon, en termes de contrats sociaux et en termes de comment est -ce qu'on vit ensemble, là, par contre, la prison, elle est plus du tout efficace. en réalité. D'une part, elle coûte très cher, mais je pense que ce n'est même pas tellement simplement le premier point, mais ça coûte très cher. La prison, ça coûte à peu près 100 euros par jour et par personne incarcérée. C'est une moyenne parce qu'après, évidemment, ça dépend beaucoup des types de prison, comme Julien l'a rappelé, mais c'est quand même conséquent. Sachant qu'il y a 70 000 personnes incarcérées aujourd'hui. Je vous laisse faire le... Encore plus d'ailleurs, 90 000. Je vous laisse faire le calcul, 100 euros par jour, par personne incarcérée, c'est quand même une somme. Et en termes d'efficacité, effectivement, si on parle de récidive, mais là encore, il y a 10 000 définitions de la récidive, mais effectivement, on estime que, par exemple, pour les personnes qui sont condamnées à des peines d'environ deux ans, il y en a à peu près 50 % qui retourneront en prison dans les cinq ans suivant leur sortie de prison. Bon, on peut dire quand même que c'est énorme et que ça ne marche pas, mais d'un autre côté, j'ai envie de dire, un peu comme Julien l'a dit sur le côté criminogène de la prison, que c'est pas d'aujourd'hui. En fait, ça fait, je pense, 50 ans qu'on dit que la prison, même d'ailleurs plus, que ça ne marche pas et qu'on continue.

Elias : Merci. Et peut-être une question pour Florence, savoir comment expliquer l'addiction des politiques et l'addiction médiatique au tout carcéral, alors qu'on constate qu'il n'y a pas de corrélation entre une politique répressive, une politique carcérale et la diminution des délits et des crimes dans le pays. Voilà comment expliquer cette addiction et ce discours politique.

En fait, quand vous avez décidé de nommer la table ronde de faut-il abolir la prison, j'imagine la manière dont elle a été reçue, c'est -à-dire qu'on a dû se dire c'est les jeunes socialistes, une utopie est possible, etc. Pour autant, je pense que c'est la seule vraie question qui se pose aujourd'hui parce que vous l'avez dit, c'est un système inefficace. Le taux de récidive un an après la sortie de prison est très important. Il ne diminue pas, bien au contraire, dans les années qui suivent, puisque il y aura de nouvelles incarcérations. C'est un système inefficace parce que un tiers des personnes détenues sortantes développent des troubles psychiatriques à l'issue de leur incarcération. C'est un système qui est le tonneau des Danaïdes puisque chaque année, la question que nous nous posons, c'est construire plus de prisons pour accueillir plus de personnes détenues. Donc il n'y a pas d'exemple de politique publique qui soit cette fuite en avant permanente sans qu'on continue de mettre de l'argent. Moi, si je la comparais, je dirais que c'est le même principe que la médecine au 16e siècle, où on pratiquait la saignée. Tout le monde savait que ça affaiblissait le malade, mais c'était une pratique et donc on continue ainsi. Le systématisme carcéral, il faut le dire aussi au sein du Parti socialiste, tous les responsables politiques en sont auteurs. Il n'y a pas un parti politique qui n'y a pas sombré en plus lourde, plus nombreuse. Et on a un code pénal qui est surabondant en peine d'incarcération, toujours plus importante, parce qu'on se pose finalement assez peu la question. Si ça ne marche pas, c'est que ça n'est pas assez sévère. Il y a en quelque sorte un surmoi catholique qui voudrait dire que la réclusion amène à la rédemption. Sauf que tout cela sur l'éducation des enfants, par exemple, on sait aujourd'hui qu'on éduque différemment des enfants dans le rapport à la norme et le franchissement de la norme. Ça ne marche pas. Pour l'instant, on n'a pas réussi à porter ce discours là au niveau national. Et donc, moi, je dis la question est un peu générique. C'est pas faut-il abolir la prison? C'est un peu pour paraphraser Paul Quillès

au Congrès de Valence. Il ne suffit pas de dire que des têtes vont tomber. Il faut dire lesquelles. Il faut donc abolir la prison, mais dire pourquoi? Et de fait, la prison doit être vécue comme une précaution et non pas comme une punition. C'est un lieu vide de sens pour une punition. Tu l'as dit, le temps de travail en détention, il est réduit à quasiment rien. Le temps de formation est réduit à quasiment rien également. Pour plein de raisons. On pourra y revenir si vous le souhaitez. Et donc, tant qu'on pensera la prison comme une peine en tant que telle et non pas comme un lieu où s'exerce éventuellement une peine ou comme un endroit qui protège la société le temps qu'un individu soit pris en charge, en réalité, on sera en échec. Et donc, je pense qu'il faut qu'on aille véritablement sur cette question là et qui est de mettre en quelque sorte la question de la récidive et de la réitération au coeur des débats, au coeur des débats des personnes incarcérées. Mais il faut aussi penser en amont. Moi, je ne veux pas être plus long, mais je donne quelques éléments. Les personnes incarcérées, quel est leur profil sociologique? C'est ça qu'il faut regarder aussi. Il y a une surreprésentation des personnes frappées d'illettrisme ou d'analphabétisme. Il y a une surreprésentation des personnes en situation de chômage, une surreprésentation des personnes célibataires divorcées ou séparées, une surreprésentation des personnes qui ont des troubles psychiatriques lors de la détention. Je ne parle pas d'après. Quand on a de tels biais statistiques sur une même population, en fait, il faut se poser des questions. La prison, elle est le concentré de ce que la société n'a pas réussi à traiter en amont. C'est la symbolique de l'échec du système éducatif, l'échec du système productif puisque on n'est pas capable d'insérer une partie de la population par l'emploi, de l'échec de notre système psychiatrique et notre système de santé. En réalité, c'est un bout de chaîne qui est pensé comme le début d'un parcours. Et donc, le système carcéral est la représentation de la faillite de la société du care qu'on pourrait vouloir mettre en oeuvre. C'est à dire qu'on traite des personnes marginales en les marginalisant plus encore et en se disant que ça va marcher. Je voudrais donner un exemple. Ça vaut... Il faut toujours que je méfie des exemples personnels, mais un exemple. Lorsque j'étais au cabinet du garde des Sceaux, je me souviendrai toujours d'un individu qui avait été condamné à six mois d'incarcération pour récidive de conduite sous l'empire d'alcool sans permis. Dans les deux premiers mois, il a subi des violences, un viol en détention. Est-ce qu'on peut s'interroger sur est-ce que sa place était véritablement en prison? Quand on conduit en récidive sans permis, c'est qu'on a besoin de son véhicule. Quand on conduit en récidive sous l'empire de l'alcool, c'est qu'on est alcoolique. Et donc, on traite ce qu'on n'a pas su traiter à travers la prison. De fait, c'est la mauvaise solution pour des problèmes que la société a voulu occulter et on s'acharne parce que, et j'en finirai par répondre à ta question, par démagogie, parce que personne n'ose aujourd'hui dire qu'il faut moins de prison, moins d'incarcération, moins de droit pénal pour la résolution des problèmes. Et donc, c'est un vrai sujet de démagogie et c'est aussi la bêtise parce qu'on considère tous qu'il faut frapper plus fort. Un point, abolir la prison, en tout cas, dépénaliser le droit, ce n'est pas un facteur de clivage politique parce que, quand Nicolas Sarkozy était président de la République, il voulait dépénaliser le droit des affaires. Donc, ce qui marche pour la délinquance en col blanc, elle peut marcher aussi pour les petits délinquants. Donc, il ne faut pas avoir une vision qui soit trop identitaire sur la manière de dépénaliser notre droit.

Lina : Merci, Florent. Est-ce que, Julien, Anaïs, vous voulez compléter? On s'était parlé tout à l'heure de la culture du punitivisme qu'on peut avoir, notamment en France. Est-ce que du coup, tu pointais, Florent, c'est ce qui empêche finalement le débat d'émerger, d'aller beaucoup plus loin sur la scène politique et médiatique, alors que, je crois que c'était en 2018, il y avait déjà eu des manifestations, notamment de personnels pénitentiaires. Et donc, du coup, ça a du mal à percer et la gauche ne s'en saisit pas forcément. Est-ce que vous voulez dire un petit mot forcément là-dessus, compléter?

Oui, merci. C'est vrai que quand vous m'avez invité pour cette table ronde sur faut-il abolir les prisons, j'étais un peu embêtée parce que je n'ai pas la réponse exacte à cette question. Mais c'est

assez classique en recherche, c'est que plus on creuse un sujet, et finalement moins on le comprend. En fait, à la fin, je ne sais plus ce qu'il faut faire pour la prison. Mais, néanmoins, je me méfie un peu, désolé Dupoud, de rebondir directement sur ce que tu viens de dire, je me méfie un peu des raisonnements comme attention, untel a été incarcéré pour conduite sans permis, il a été violé et c'est très grave. Alors c'est vrai, c'est très grave, mais le problème que je vois, c'est qui, à la fin, mérite d'être incarcéré ? Qui doit être envoyé en prison ? Finalement, effectivement, je ne suis pas pour que le gars avec la police sans permis soit incarcéré, mais je ne suis pas non plus pour que beaucoup de gens, en réalité, soient incarcérés. Et quand je réfléchis un peu à qui devrait l'être, à la fin, il n'y a plus grand monde. Alors peut-être, oui, Michel Fourniré, c'est toujours un peu l'exemple de Cursor. En fait, il est mort, donc il n'est plus incarcéré par définition. Mais ces gens-là représentent 3 à 5 %, même d'ailleurs, même beaucoup moins. Quand on prend une définition extrêmement extensive des crimes qu'il envoie en prison, on aboutit à beaucoup moins de 5 %. Donc c'est vrai qu'on pourrait quand même désengorger beaucoup les prisons avec des mesures assez simples, du genre moins de peine courte. On pourrait décider que toutes les peines courtes ne sont plus exécutées en prison, mais sont exécutées par une autre modalité. Evidemment, il y a la question de la légalisation des stupéfiants qui doit se poser au bout d'un moment pour ne plus engorger les prisons, et pour plein d'autres raisons, d'ailleurs, mais aussi celle-là. Et après, la question de la prison, le problème de l'abolition de la prison, c'est qu'elle pose une question plus large de contrat social. Quelle société on veut faire ensemble ? Comment est-ce qu'on fait pour... pour vivre en société ? Et comme tu l'as dit, la prison arrive extrêmement loin après plein d'autres institutions. Donc réfléchir à la prison, ça invite malheureusement, ou heureusement, à une réflexion tellement plus large et tellement plus globale sur les banlieues, la politique face à la pauvreté. Quand on regarde les chiffres qui sont en prison, en fait, c'est quasiment que des pauvres et que des personnes racisées. Qu'est-ce qu'on fait en termes d'accès au service public ? En fait, ça invite à une politique de gauche extrêmement globale, finalement.

Lina : Julien

? Oui, non, je vais aller que dans le même sens. Effectivement, peut-être pour rappeler, il y a ce terme de réinsertion qui revient beaucoup. Tu l'as dit dans ton introduction, on l'entend énormément. C'est un terme, je pense, qu'il faut aussi qu'on apprenne à déconstruire ou en tout cas à repenser. Mais ce terme de réinsertion, en fait, a finalement assez peu de sens quand, effectivement, on regarde la population détenue qui, pour la plupart des personnes, en réalité, n'est pas insérée dans la société au sens où on l'entend. Au sens où on l'entend, c'est-à-dire avec un travail salarié, légal, un schéma familial à peu près stable et assez centré selon nos registres de valeur, etc. Donc voilà, l'insertion, telle qu'on la demande, en réalité, pour les personnes détenues, on leur demande de se réinsérer par un travail, par un emploi, par un cercle familial, etc. Donc voilà, ces gens-là, finalement, ne sont pas insérés sous cette acceptation majoritaire. Donc qu'est-ce que ça veut dire, quand on parle de réinsertion ? C'est la première chose. On parlait de budget aussi un petit peu tout à l'heure et ça rejoint un petit peu ce que disait Anaïs, c'est-à-dire que la peine, au sens du Code pénal, deux finalités que sont la punition de l'auteur dans la fraction et sa réinsertion ou son insertion ou son amendement. C'est comme ça que dit le Code pénal. Quand on regarde dans le détail un petit peu les budgets qui sont alloués à ces deux missions, donc le fonctionnement, disons, des établissements, la sécurisation des établissements, l'équipement des personnels, la construction de nouveaux établissements, etc., tout ça, ça représente plus de 90 % des budgets alloués, en fait. Ce qu'on appelle réinsertion, c'est-à-dire financement d'associations socioculturelles qui permettent l'alphabétisation. Alors il y a aussi l'Education nationale, mais il y a aussi d'autres associations qui concourent à tout ça. L'ouverture d'esprit, le rapport à l'estime de soi, etc. Toutes les activités qui, en réalité, sont extrêmement importantes dans la transformation, on va dire, dans l'expérience carcérale pour espérer que la personne en ressorte un peu différemment. Les budgets sont minimes,

ils sont dérisoires. C'est -à -dire qu'on parle vraiment de quelques centimes à l'échelle de... C'est quelques millions, mais ça représente quelques centimes pour un portefeuille à peu près normal. Donc c'est vraiment... Voilà, peut-être déjà par ce biais -là qu'il faudrait commencer pour pouvoir ensuite prétendre que la prison puisse réinsérer. Aujourd'hui, c'est absolument pas le cas.

Lina : Merci beaucoup. Du coup, n'hésitez pas à parler fort, puisque l'on est en train de faire concurrence à un concert, si j'ai bien suivi la programmation, de TA juste à côté. Donc là, on a posé quand même, finalement, qu'il y avait une crise du système carcéral, une faillite de la réinsertion. Et avant de commencer, finalement, sur les leviers qu'on a commencé à dessiner tout doucement, on vous propose peut-être de prendre 3 questions pour commencer un premier échange, déjà juste sur la crise et la faillite de la réinsertion, si ça vous va. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ?

Merci. Alors, question très simple. Moi, ma connaissance sur les prisons se limite au film Je Verrai Toujours vos Visages, qui parle notamment de la justice restaurative. Et donc, si vous avez un avis en tant qu'expert sur est-ce qu'il faudrait mettre plus de moyens, est-ce que ça fonctionne, est-ce que c'est rentable par rentable, justement, comparé au système d'incarcération ? Ça m'intéresse.

Ouais, bon, on retrouve.

Bonjour. Et merci d'abord pour vos interventions. Est-ce que... Comment on peut penser les alternatives, justement, parce qu'on a aboli, OK, moi, je suis pour l'abolition, mais qu'est-ce qu'on fait ? Comment on le fait ? J'imagine qu'on n'aura peut-être pas les mêmes alternatives pour quelqu'un qui sera incarcéré pour vol, quelqu'un qui sera incarcéré pour viol, quelqu'un qui sera incarcéré pour des questions financières. Voilà, comment est-ce qu'on pense, ou délinquance routière, comment est-ce qu'on peut amorcer un chantier de réflexion sur les alternatives ? Et il y a peut-être déjà, à partir de ce qui se passe déjà, d'expérience même dans le milieu carcéral, qu'est-ce qu'on peut transposer en milieu ouvert et en transposant les moyens de 100 euros par jour par prisonniers ou prisonnières, 100 euros de moyens mis pour réinsérer et faire en sorte que ces personnes ne récidivent pas ou soient insérées pleinement dans la société ?

Non, moi, j'avais surtout une interrogation, mais surtout sur les personnes. Plus on a les moyens, plus on peut être dispensé de faire de la prison. Donc est-ce que réellement, la prison, c'est quelque chose qui permet de se rééduquer, de subir sa peine ? Ou alors, est-ce que lorsque plus on a de l'argent, plus on peut être dispensé ? Plus, par exemple, on peut le voir sur Balkany, on peut le voir pour Marine Le Pen, on peut également le voir pour Nicolas Sarkozy. OK, certes, il y a un problème de sécurité, notamment pour ces personnes -là, au sein des prisons où on manque parfois du monde, mais finalement, la question se réinterroge sur plus on est riche, plus on peut échapper à la prison. Et c'est pour ça qu'on se retrouve également de surcroît avec des personnes qui sont exactement de la même catégorie socio-professionnelle.

Elias : Quatrième question. Rémi, vous voulez poser...

Merci beaucoup. Une question très rapide. En prison, il y a aussi les services pénitentiaires d'insertion et de probation qui sont censés justement accompagner les détenus dans leur chemin vers une réinsertion future lorsqu'ils sortiront de prison. Bon, visiblement, malheureusement, ces services n'ont peut-être pas tous les moyens de mener leur action, mais pourquoi aussi, eux, sont défaillants dans la finalité qu'ils poursuivent et comment est-ce qu'on peut recentrer leur rôle au sein du parcours pénal ?

Elias : Merci. Je vous laisse répondre.

Alors, très rapidement pour laisser la parole. D 'abord, sur la question des alternatives. Moi, je voudrais qu 'on arrête de parler d 'alternatives, parce que ça suppose que la peine de référence, c 'est la peine d 'incarcération. Et donc, tant qu 'on continue, en fait, à envisager l 'optimum qui est la peine d 'incarcération et comment on fait en sorte qu 'il y ait un équivalent, en réalité, pour moi, on se trompe de débat. Et donc, je souhaiterais que la prison ne soit plus une peine principale, qu 'elle soit en réalité une peine accessoire qui soit liée à la dangerosité de l 'individu, à la nécessité de protection des victimes, à la nécessité de... Peut -être parfois, la réclusion est importante pour briser un milieu criminogène, mais sortons de cette idée que la peine de référence, c 'est la peine d 'incarcération. On le fait dans beaucoup de droits pénaux. C 'est -à -dire, on arrive à sortir la question de l 'incarcération avec notamment la question des amendes, etc. Je dis pas que c 'est la bonne solution. Je dis qu 'on arrive à l 'inventer sur tout le reste de l 'action judiciaire, sauf sur le droit pénal. Et donc, je pense qu 'on a un vrai enjeu là -dessus. Mais je laisserai mes camarades d 'en dire plus. Sur la justice restaurative, moi, je pense que c 'est un très bon enjeu. Après... Donc, je bled pour, évidemment, mais il faut faire aussi attention à une chose, c 'est que la justice ne peut pas être centrée sur la perception de la victime et la nécessaire réparation exclusive de la victime. La justice, elle est rendue avant tout au nom de la société. Et si on individualise, si on victimise le parcours de peine, et donc le rapport de l 'auteur à une victime, parce que dans la justice restaurative, c 'est pas la victime, mais c 'est une victime, on enferme la question de la réinsertion dans un rapport de dette entre une victime et un auteur. Donc, il faut le faire, mais avec, à mon avis, un juste niveau. Sur les questions des SPIP, les services méditants sur l 'insertion et l 'approbation, on peut pas dire qu 'ils soient défaillants. D 'abord, ils sont trop peu nombreux. Ils ont un nombre de dossiers par SPIP qui est délirant par rapport à ce qu 'on voudrait dire. Sur les courtes peines de maison d 'arrêt, la peine moyenne, elle est entre 6 mois et 9 mois, selon les statistiques que l 'on prend. Ce sont des peines qui ne sont pas accompagnées. Et comme c 'est l 'essentiel des peines, il est compliqué d 'évoquer la défaillance des SPIP. Quand, en réalité, ils n 'ont ni le temps ni les moyens. de prendre en charge l 'ensemble des parcours. Donc moi, je rêve d 'un monde où l 'on diminue le nombre de personnels de surveillance et où on augmente le nombre des personnels d 'insertion et de probation, parce que là, on verra véritablement quels sont les moyens qu 'ils ont. Et la quatrième question, je l 'ai oubliée... Ah oui, c 'est celle de Nadia. La prison, elle est évidemment une justice de classe, parce qu 'on a une surreprésentation des milieux marginaux, populaires, racisés. On a une sous -représentation de la délinquance en col blanc ou des CSP supérieurs. Pardon, je sais qu 'il ne faut jamais particulariser. Moi, je suis ravi de voir qu 'on peut exercer une peine de bracelet électronique dans un lieu que l 'on choisit, quand on est Jérôme Cahuzac ou Patrick Balkany, ou Nicolas Sarkozy. Je suis ravi de voir que des opportunités sont offertes à certains, pour une raison, et je vais le départiculariser, parce que les magistrats regardent à la fois le potentiel de réinsertion et le risque de fuite. Évidemment, ce sont toujours les pauvres qu 'on estime moins réinsérable et plus sujets à la fuite. Et donc, je pense que ça pose aussi la question de notre système judiciaire. Est -ce que notre système judiciaire n 'est pas structurellement un système de classe ? Je pense que ça vaut le coup de s 'interroger aussi sur la manière dont on juge, à rebours de ce que la droite vend comme image, que notre système judiciaire serait laxiste. Personnellement, j 'ai jamais vu des juges qui se levaient le matin en disant combien de détenus je vais pouvoir libérer. Et au contraire, le systématisme carcéral, il est avant tout une réponse de la justice à la manière dont elle sera perçue. Il y avait eu une étude sociologique sur un ethnologue, un anthropologue au Conseil d 'Etat, qui montrait comment le Conseil d 'Etat anticipait la réception de ces décisions par la population. Je pense qu 'on peut faire la même étude. La justice, elle juge aussi en fonction de la réception par la population. Pardon, j 'étais un peu long.

Il y avait beaucoup de choses dans ces questions et beaucoup de choses ont été dites. Je ne sais pas bien sur quel angle embrayer sur la justice restaurative. Je ne sais plus qui. C 'était toi qui posais la question. C 'est effectivement quelque chose qui est intéressant parce que ça sort de la simple punitivité. On est dans quelque chose qui repose sur l 'humain, sur les interactions, sur la

compréhension, sur la confrontation, l'affect, etc. Donc c'est effectivement intéressant. Après, la grande difficulté de ce dispositif, c'est que ça reste à coller à la justice pénale. Ce n'est pas quelque chose qui se pense comme alternatif pour ne pas forcément reprendre la définition d'alternative avec la qualité prudente, mais qui passe d'une alternative qui est un prolongement. C'est un prolongement et ça ne se pense pas sans le système pénal. En ça, c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête. On peut effectivement augmenter les moyens, promouvoir davantage le dispositif, etc. Ça restera toujours quelque chose qui s'insère dans un système pénal qui, en lui-même, est problématique. Il s'agit évidemment de repenser en profondeur. Ça, c'est une chose plus forte. Ouais. Peut-être sur les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, expliquez, tu l'as dit, effectivement, on souhaiterait que leur nombre de dossiers puisse diminuer de sorte à ce que les moyens... Enfin, qu'ils puissent avoir les moyens, effectivement, de concourir à la réinsertion. Je suis déjà revenu sur le terme des personnes détenues. Ce n'est absolument pas le cas. Quand on analyse les trajectoires budgétaires de l'administration pénitentiaire ces dernières années, on voit, au contraire, que les effectifs de surveillants, donc les effectifs de... Il n'y a pas que des surveillants, mais en tout cas, les personnels affectés à la surveillance augmentent à mesure que les effectifs des personnels d'insertion et de probation diminuent. Il y a vraiment un croisement des courbes. Il y a quelques années, en 2023, les effectifs de personnels d'insertion et de probation représentaient 19 % des effectifs de la pénitencière. C'est 12 % aujourd'hui. Donc il y a des choix politiques et budgétaires qui sont hyper forts là-dedans. C'est-à-dire que ce n'est pas pour parler d'argent simplement, mais c'est quand même quelque chose d'important. On voit que la population pénitentiaire augmente. On en parlait tout à l'heure. Les effectifs de surveillants augmentent. Alors, au dire du ministre, pas suffisamment, mais ils augmentent. Ils augmentent assez nettement. Et les effectifs de personnels d'insertion reculent. Donc il y a des choix politiques. Il y a des choix politiques qui vont être faits prochainement dans quelques semaines à l'occasion du vote du budget 2027 et qui prolongeront la tendance de ces dernières années. Ça, c'est quelque chose... Il en revient à chacun, responsable politique, responsable de partis, d'interpeller aussi le politique, le législateur pour le dire. Mais à quel moment est-ce que, finalement, la priorité sera enfin mise sur cet objectif de réinsertion qui, encore une fois, est au même rang dans le code pénal que celui de la punition ?

Oui, juste un mot. Par rapport à cette histoire de justice de classe d'abord, oui, justice de classe, justice de race et justice aussi un peu de genre, mais là, pour une fois, c'est une des seules inégalités qui touchent les hommes, voilà, puisque les femmes touchent choses égales par ailleurs, sont beaucoup moins incarcérées que les hommes pour différentes raisons. Si vous connaissez des gens qui ne sont pas convaincus par cette histoire de justice de classe, justice de race, je vous invite à faire l'exercice extrêmement simple d'aller au tribunal de grande instance, le plus proche en comparution immédiate, normalement, il vous faudra pas plus de 2 heures pour être entièrement convaincu. Ça marche avec tous les étudiants et étudiantes que j'ai emmenés. Par rapport à l'abolition, qu'est-ce qu'on fait si on abolit les prisons ? Qu'est-ce qu'on met à la place ? C'est toute la question. Pour moi, l'abolition, c'est plutôt un horizon. C'est-à-dire, c'est quelque chose qui... doit advenir, mais évidemment, c'est extrêmement large, et je pense que ça ne va pas se faire sans une sortie du modèle capitaliste, celle qu'on connaît aujourd'hui. C'est bien tout le problème. C'est-à-dire qu'il faudrait moins d'inégalités, enfin, si c'est moins d'inégalités, plus de redistribution, plus de... Mais néanmoins, qu'est-ce que... Qu'est-ce que je mettrai dans un programme de gauche aujourd'hui pour 2027, par exemple, je mettrai d'essayer de libérer, de désengorger le plus possible ces prisons parce qu'elles ne peuvent pas fonctionner pour les gens qui y sont si on continue à fonctionner à 200 % d'occupation. Ça ne peut pas marcher et ça crée juste des problèmes pour les gens, pour leur famille aussi, pour les surveillants pénitentiaires également, les CEPIP, etc., etc., qui travaillent dans des conditions complètement dingues. Enfin, je voulais aussi revenir sur deux points. Donc... Oui, par rapport au travail. Tout à l'heure, on a dit que les gens en prison ne travaillaient pas, étaient très oisifs. C'est vrai, mais attention aux fausses bonnes idées qui

consisteraient à juste augmenter un peu artificiellement le taux de travail, si c'est juste pour faire travailler les gens en leur faisant mettre, par exemple, des parfums dans des boîtes. Ce qui est le cas de beaucoup de prisonniers, notamment aux abords de Noël, beaucoup de boîtes de parfums sont assemblées par des gens en prison, par exemple. Ça ne sert à rien. C'est juste la mise au travail des pauvres, comme on sait très bien le faire depuis 400 ans, même un peu plus, 600, mais ça ne change pas grand-chose au chemin public. Et par rapport à la question de la dangerosité, se dire, si on abolit la prison, on va y mettre les gens dangereux. Je passe beaucoup de temps à définir les mots. Du coup, je me dis directement, qu'est-ce que c'est dangereux ? Ça peut aussi bien être le militant écologiste qui va... C'est vrai, un jour, on va se retrouver en prison si on met les gens en prison que les gens dangereux. Ça risque de nous retomber sur le point du nez. Donc effectivement, réfléchir collectivement à ce qu'on appelle la dangerosité. Est-ce que le vol, c'est dangereux ? Est-ce que les stupés, c'est dangereux ? Est-ce que... Est-ce qu'à la fin... Qui... À quoi sert cette prison ? Encore une fois, je n'ai pas les réponses, mais j'ai beaucoup de questions.

Elias : Merci à vous trois. Et vous avez déjà entamé avec vos questions un peu la seconde partie qu'on avait prévue sur les solutions à apporter face au constat qu'on a posées tout à l'heure. Et donc justement, on avait prévu de t'interroger, Julien, sur cette question -là, sur quel levier d'urgence à activer pour désengorger immédiatement les prisons. Donc ça revient aussi sur la question de ce qu'il faut faire à la place du modèle actuel et de comment... Enfin, du nouveau modèle à mettre en place. Et peut-être aussi pour rebondir sur la question de Rémy, sur comment renforcer les services d'insertion. On a vu, on a établi qu'il y avait une diminution du nombre de personnels de ces services au profit d'ailleurs du nombre de surveillants. Donc comment renforcer ces services -là ? Voilà, les deux questions.

Donc là, c'est vraiment sur comment vider les prisons d'abord. Et renforcer les services par de l'argent, en fait, par davantage d'investissement. Ça, je pense que... Bon, on pourra en reparler, mais en tout cas, sur la première question, effectivement, qui est intéressante, alors il ne s'agit pas là d'abolir la prison, il ne s'agit pas de vider les prisons, il s'agit de redescendre les taux d'occupation à ce que la loi impose, en maison d'arrêt notamment, mais dans toutes les prisons. En fait, si vous voulez, depuis... Alors pour d'autres raisons, mais depuis 150 ans, depuis une loi de 1875, il y a un principe qui dit dans le droit français, une place de cellule c'est un individu. C'est un détenu par cellule. C'est un principe de l'ancellulement individuel et depuis 150 ans ce principe n'est pas appliqué. Il n'est pas appliqué en maison d'arrêt, il est appliqué dans l'établissement pour peine, mais dans les maisons d'arrêt il y a un moratoire qui tous les 5 ans est prolongé. Donc voilà, là depuis 2023, il a cours jusqu'à 2028 et il sera prolongé. Il sera prolongé, etc. Donc la question qui se pose sur la baisse de l'inflation carcérale, c'est vraiment comment redescendre à 100%. Il faudra se poser la question quand on sera à 100%, comment redescendre à 0 % ? Le cauchet en ventre. Il y a un mécanisme qui existe dont beaucoup d'organisations de la société civile dont l'OIP fait partie, mais on n'en fait pas un cheval de bataille, mais c'est quand même quelque chose qui selon nous doit être fait, c'est la mise en place de ce qu'on appelle un mécanisme de régulation carcérale. Maintenant il y a une sorte de langage commun sur ce mécanisme à l'échelle européenne, à l'échelle onusienne aussi, à l'échelle nationale. On a même l'inspection générale de la justice qui dans un rapport commandé par le précédent garde des sceaux Didier Migo allait dans le même sens en disant qu'il faut mettre en place ce mécanisme de régulation carcérale. Alors il y a plein de différents types de mécanismes qui existent, mais le principe est très simple, c'est au-dessus de 100 % ou de 110 % ou de 120%, c'est à loisir, évidemment il faut être à 100%, mais certaines propositions de loi du coup aller vers des seuils un peu au-dessus, un détenu qui entre, c'est un détenu qui sort. Une fois que le taux est dépassé, il faut faire sortir quelqu'un si on veut faire entrer une nouvelle personne. On appelle ça le mécanisme de régulation carcérale. Il y a une vraie réticence politique à mettre en place un dispositif, mais les moyens sont extrêmement simples, il suffit

juste d'un peu de courage politique pour le porter et le défendre et le faire voter. Donc ça c'est la solution à court terme extrêmement facile à mettre en œuvre. Il y a une proposition de loi qui est actuellement, alors elle n'est pas encore examinée, mais elle est déposée, et qui a été déposée d'ailleurs par le président de la commission des lois, Florent Boudier, qui est un macroniste, qui n'est pas du tout à l'FI. Et voilà, donc cette proposition très certainement n'aboutira pas, mais elle a eu le mérite d'être déposée et elle est critiquable, etc. Mais c'est vers ça qu'il faudrait aller. Dans un second temps, comment est-ce qu'on veut faire pour endiguer le problème et se débarrasser des prisons ? C'est effectivement, Anaïs s'en parlait, alors elle parlait effectivement d'abolir le capitalisme, mais effectivement c'est dans cette voie-là qu'il faut inévitablement aller. C'est-à-dire qu'on sait de manière scientifiquement étayée, prouvée depuis une centaine d'années que les taux de délinquance dans les États, dans les sociétés, augmentent à mesure que les conditions d'existence se paupérisent. À mesure que le chômage augmente, à mesure que la pauvreté augmente, on le sait scientifiquement. Moi, c'est des questions qui me hantent. Je me dis scientifiquement, le politique est quand même outillé, armé, bien conseillé très largement, etc. On sait qu'une société doit changer en profondeur si elle veut se débarrasser dans l'immense majorité de ces problèmes de délinquance, du phénomène social de la délinquance. Pourquoi est-ce que, plutôt que alimenter sans cesse le mythe de la dissuasion augmenter les peines encourues, etc., créer des nouvelles circonstances, etc., Pourquoi est-ce que ce n'est pas à la racine qu'on s'attaque au problème en se disant finalement on va faire en sorte qu'on va réduire la délinquance et la criminalité à un niveau qu'on ne peut pas éradiquer parce que dans toute société, il y aura toujours de la criminalité, mais en tout cas la réduire à un niveau minime parce que les conditions d'existence des membres d'un corps social seront très nettement améliorées. Et donc c'est évidemment dans ce sens-là, et sans s'attaquer au problème de la délinquance par ce prisme-là, on ne s'en sortira absolument jamais. C'est une évidence.

Lina : Anaïs, je te laisse rebondir peut-être sur ce qu'a apporté Julien, mais j'aurais aussi voulu t'entendre sur la question de l'économie parce que tout à l'heure tu disais que la prison coûte cher. Qu'est-ce qu'il y a exactement derrière ces chiffres ? Qu'est-ce que ça montre ? Et finalement, pourquoi ces chiffres qui sont quand même conséquents n'arrivent pas à dépasser le mur du son quand on parle de prison et notamment quand on parle aspect budgétaire

? Pourquoi ça coûte cher la prison ? La prison coûte cher déjà par rapport à l'aspect bâtimentaire. Construire de nouvelles prisons coûte extrêmement cher. Aussi parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans un système où les prisons ont été largement privatisées. Privatiser, ce n'est pas forcément le bon mot. Mais en tout cas, on a eu des prisons qui ont été construites en partenariat public-privée. Ça a été arrêté par Nicole Belloubet en 2017. On a également des prisons qui sont construites en ce qu'on appelle gestion déléguée. C'est-à-dire que les partenaires privés s'occupent de toutes, enfin les partenaires privés, les entreprises privées, s'occupent de l'ensemble de la construction, la maintenance, la cuisine, la buanderie, toutes les fonctions qui ne sont pas régaliennes. Et l'Etat paye relativement cher ce genre de service. Donc ça, c'est une grosse partie du coût des prisons. Les prisons coûtent cher aussi en termes de personnel, puisqu'il faut quand même recruter, payer, former, etc. À la fois les surveillants de prison, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et tous les intervenants, enfin tous les salariés des prisons. Donc c'est les deux postes majoritaires. Et puis ensuite, oui, la construction. Comme j'en ai parlé au début, la construction de nouvelles prisons qui coûtent un bras. Voilà, donc c'est les trois raisons principales. Après, le poste, effectivement, comme l'a dit Julien, le poste réinsertion, il est tout petit à côté. Il est vraiment tout minuscule. Et par rapport à ce qu'a dit Julien, ce qu'on pourrait faire comme levier, du coup, on a déjà parlé la régulation carcérale. Je suis forcément d'accord. La justice restaurative. Bon, moi, je pense aussi que c'est une très bonne idée, même si effectivement, je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas non plus trop, enfin voilà, que la place de la victime doit rester la place de la victime et

que c'est avant tout la société qui joue le rôle de la justice. La légalisation du cannabis, encore une fois, je pense qu'on ne pourra pas faire autrement. Enfin, je voilà. L'arrêt des courtes peines, l'arrêt de faire plonger les courtes peines en prison me semble également extrêmement important. Le changement du type de prison peut être développé plus de prisons ouvertes ou plus de prisons avec un rapport à l'extérieur. Il y a énormément d'études qui montrent qu'on peut trouver un sens à la peine quand il y a un rapport aussi, même charnel à la terre, quand en gros, il y a des différents, alors je ne dis pas de faire travailler pendant des heures et des heures, plein de gens, je ne vais pas dire ce que je n'ai pas dit, mais quand on cultive, par exemple, en prison, essayez également de... Alors, en ce qui concerne les alternatives à la peine comme le bracelet électronique, moi, je suis un peu sceptique parce qu'on a montré quand même globalement que le bracelet électronique conduisait plutôt à étendre les peines et que généralement les gens qui sont concernés par un bracelet aujourd'hui étaient celles qui étaient concernées par du sursis simple il y a 20 ans. Donc en fait, on a conduit à petit à petit étendre le filet pénal. Bon, du coup, c'est pas... Voilà, c'est quand même à prendre avec prudence, ce n'est pas du tout la panacée. Et donner un sens à la peine, donc peut-être, par exemple, quand j'ai été avec le ministère de la Justice visiter des prisons en Catalogne, en Catalogne, on avait vraiment énormément d'activités qui étaient proposées du type... Il y avait des différents enseignements, des cours, passé de permis de conduire, un tas de choses. Apprendre à nager dans des piscines. Si vous mettais d'une piscine en France, je pense qu'on aurait assez news sur le coup directement, malheureusement. Ce genre de choses qui permettaient au moins de rendre la peine un peu moins bête. Je ne sais pas si elle était intelligente, mais au moins, elle était un peu moins bête qu'aujourd'hui en France. Et enfin, développer la protection sociale, ne pas réformer les retraites et diminuer les inégalités.

Lina : Une question peut-être pour toi, Florent. Tu nous disais tout à l'heure que la prison devait être vue plutôt comme une peine accessoire. Du coup, quelle place accordait la justice restaurative via la prévention de la délinquance, puisque la justice restaurative existe depuis 2014 en France et n'est peut-être pas assez démocratisée. Mais donc, sur la question de la justice, puisque tu parlais aussi d'une refonte du système judiciaire et de la justice en France, est-ce qu'il y a des pratiques à changer aux côtés des magistrats et des personnels de justice ?

D'abord, je pense que notre rapport à la prison changera le jour où, pour une question de pur bon sens, la peine sera efficace. La peine est efficace à plusieurs titres. Elle est efficace d'abord quand il y a un élément de réparation. Or, aujourd'hui, on ne peut pas considérer que la peine soit réparatrice. Elle sera efficace le jour où on diminue le passage à l'acte à nouveau, la récidive ou la réitération. Et elle sera efficace le jour où il y aura une acceptation sociale de ce nouvel ordre judiciaire. Et donc, en fait, c'est du bon sens. C'est -à-dire que... La prison ne marche pas. Elle est devenue un outil criminogène ou alors un outil qui accroît la rupture du parcours social de l'individu. Et donc elle est soit criminogène, soit désocialisante. Donc, objectivement, le simple constat devrait nous conduire à faire accepter autre chose que la prison. Moi, je l'ai dit sur la justice restaurative, je pense qu'il faut qu'elle reste à sa juste place, c'est -à-dire à la fois dans un parcours qui peut être un parcours de réinsertion pour l'auteur, mais surtout quand elle est un parcours de gestion du dommage pour la victime. Et donc, en fait, la justice restaurative, pour moi, elle est plus utile pour la victime que pour l'auteur. Et je pense qu'il faut vraiment ne pas se dire qu'on a trouvé la martingale avec la justice restaurative, parce que ça serait faire peser sur elle des attentes démesurées. Le vrai sujet, c'est la réduction, évidemment, des inégalités. Et c'est pour ça que la question de la prévention de la délinquance, pour moi, c'est même pas la réponse. Parce qu'on prend un état de fait, la délinquance. Or, à qui va-t-on confier la prévention de la délinquance ? Aujourd'hui, en France, c'est à la police. Or, la police, elle-même, ne veut pas le faire, elle n'est pas structurée pour le faire, et on n'attend pas ça d'elle. Donc, je reviendrai, moi, sur un continuum social. Aujourd'hui, on voit qu'on a une période criminogène dans la vie qui est très forte, de 14 ans à 35 ans. Et on a un

parcours de récidive qui est beaucoup plus fort sur cette catégorie d'âge, 18 ans à 35 ans, que sur les autres. Et donc, travaillons sur ces ruptures de parcours de vie. Travaillons. Il faut qu'on soit en capacité de se dire qu'un chômeur de longue durée, il y a un problème dans son parcours de vie. Un enfant dont les violences intra-familiales ou les VSS n'ont pas été prises en charge, il y a un risque derrière. Lorsque l'on laisse sortir dans le système éducatif trop d'enfants qui ne sont pas en capacité d'aller sur le marché du travail ou de trouver une perspective de vie, on a un risque criminogène. Donc, la criminalité, si je devais paraphraser une phrase, on ne naît pas délinquant, on le devient. Donc, il n'y a pas d'excuse, il n'y a pas de compréhension. C'est juste une explication sociologique qui appelle à une action préventive. Dès l'enfance, en réalité, la rupture d'un parcours de vie est un risque criminogène. Et tant qu'on n'aura pas accepté qu'une politique sociale c'est la première prévention de la délinquance, ma foi, on n'aura rien fait pour la prévention de la délinquance. Et donc, on sera toujours dans ce pislé qui est de traiter une personne délinquante, puis une personne condamnée, puis une personne détenue. Et enfin, en réalité, on ne fait que... C'est du soin palliatif.

Lina : Voilà. Merci. On prend peut-être une salve de questions, si ça vous va pour les intervenants. Je vous laisse lever la main si vous souhaitez poser des questions. Mais tout a été clair. De toute façon, on n'a plus de questions. Donc, si finalement on devait conclure cette table ronde, ce serait de classer la prison comme finalement un lieu dégradant pour les conditions... dans les conditions humaines, raciste, classiste et finalement violent. Avec du coup une prison qui ne doit plus être vue comme une solution unique, mais qui doit être agrémentée, finalement, de divers accompagnements. Comme on l'a dit, la justice restaurative, peut-être la prévention de la délinquance. Tu en parlais à Naïs, finalement, sur aussi la question de la légalisation, du droit. Est-ce qu'il n'y a pas des choses aussi à faire de ce côté-là, de la régulation carcérale avec les activités plurielles ? Alors, je retiens la piscine pour faire plaisir à ces news et leur donner de l'eau au moulin. Mais aussi travailler le lien à l'ATA. Finalement, c'est repenser tout le système judiciaire. C'est une vraie refonte, en plus des choix politiques et budgétaires qui s'accompagnent. Et c'est un vrai combat que doit porter la gauche de façon peut-être plus forte aussi dans ces élections présidentielles où, tu l'as dit, Elias, en plus en préambule, où on a finalement une surenchère de la culture du punitivisme. Et finalement, c'est cette bataille culturelle qu'il faut renverser. Il faut qu'on puisse revoir cette culture du punitivisme et la faire évoluer et accompagner au mieux les parcours sociaux et de vie, mais surtout, finalement, revoir le contrat, notre contrat de société qui nous lie tous et qui, j'espère, pourra gagner en 2027. Est-ce que, si je termine là-dessus, je suis votre... Je vous remercie du coup du temps. Et

Elias : peut-être pour conclure, savoir s'il y en a qui ont changé d'avis et qui sont désormais pour abolir la prison puisque on vous a posé la question totale. Ceux qui étaient contre, peut-être, désormais vous êtes pour. Et ceux qui n'avaient pas d'avis, peut-être, est-ce que désormais vous êtes pour l'abolition de la prison ? Oui ? Oui ? Donc on a convaincu quelques personnes, quand même, avec cette table ronde. Je vous remercie toutes et tous pour cette table ronde. Merci.